

## Eau.2 Préserver la ressource en eau sur les espaces paysagers et sportifs

### Présentation générale de l'action

dernière modification au 2025-03-31

Secteurs concernés Tertiaire - Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action 

Cholet Agglomération s'est saisie depuis de nombreuses années des enjeux autour de l'eau : gérer la qualité mais aussi la quantité d'eau disponible. Les effets du changement climatique vont en effet affecter de plus en plus cette ressource essentielle et le partage des usages va devenir un enjeu important dans les années à venir autour de l'accélération des périodes de sécheresses et de l'adaptation au changement climatique. Cholet Agglomération utilise notamment l'eau pour l'arrosage de ses espaces verts. Cette action de réduction de la consommation d'eau se compose de 2 sous-actions :

- Remplacer tous les systèmes d'arrosage des terrains de sports
- Utiliser l'eau pluviale pour l'arrosage

Cible(s)

élus, agents

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Reconquérir et gérer la qualité de la ressource en eau
- Créer une culture climat locale afin de viser une sensibilisation et une meilleure information des habitants, usagers et élus.
- Promouvoir les bonnes pratiques en lien avec la transition énergétique et écologique

Articulation avec les démarches de planification locales

Cette action s'inscrit dans le cadre du SRADDET, du SCoT et du PLUiH de Cholet Agglomération

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Directive cadre sur l'eau

SAGE

### Evaluation initiale

Année de début 2023 Année d'échéance 2040 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Adaptation -

Degré de complexité : Technique Organisationnelle Financière

### Acteurs

Porteur de l'action Ville de Cholet, Cholet Agglomération

Typologie de porteur Commune

Personne référente Directrice Parcs Jardins et Paysage et Directeur des Sports

Rôle de l'EPCI Porteur

Service concerné Direction Parcs Jardins Paysage, Direction des sports

Élu référent Adjointe au maire en charge des espaces verts et Adjointe au maire en charge du Sport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

## Moyens nécessaires

Investissements 0 € Frais d'exploitation 0 €/an Moyens humains 0 etp

Subventions

Moyens matériels

## Calendriers et commentaires

Calendrier

Commentaire

## Indicateur(s) de suivi (10 maximum)

Intitulé de l'indicateur

Economies d'eau générées par les actions mises en œuvre (hl)

## Eau.2.1 Remplacer tous les systèmes d'arrosage des terrains de sports

### Présentation générale de l'action

dernière modification au 2025-03-31

Secteurs concernés Tertiaire - Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action



Cholet Agglomération s'est saisie depuis de nombreuses années des enjeux autour de l'eau : gérer la qualité mais aussi la quantité d'eau disponible. Les effets du changement climatique vont en effet affecter de plus en plus cette ressource essentielle et le partage des usages va devenir un enjeu important dans les années à venir autour de l'accélération des périodes de sécheresses et de l'adaptation au changement climatique. Cholet Agglomération utilise notamment l'eau pour l'arrosage de ses espaces verts.

Il s'agira, dans cette action, d'élaborer un programme pluriannuel de remplacement des systèmes d'arrosage sur les terrains sportifs.

Cible(s)

Elus, agents, Sites sportifs de la collectivité

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Reconquérir et gérer la qualité de la ressource en eau
- Créer une culture climat locale afin de viser une sensibilisation et une meilleure information des habitants, usagers et élus.
- Promouvoir les bonnes pratiques en lien avec la transition énergétique et écologique

Articulation avec les démarches de planification locales

Cette action s'inscrit dans le cadre du SRADDET, du SCoT et du PLUiH de Cholet Agglomération

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Directive cadre sur l'eau

SAGE

### Evaluation initiale

Année de début 2024 Année d'échéance 2040 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Adaptation -

Degré de complexité : Technique Moyen Organisationnelle Moyen Financière Elevé

### Acteurs

Porteur de l'action Ville de Cholet, Cholet Agglomération

Typologie de porteur Commune

Personne référente Directeur des sports

Rôle de l'EPCI Porteur

Service concerné Direction Parcs Jardins Paysage, Direction des Sports

Élu référent Conseiller municipal délégué au sport

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

## Clubs sportifs (Technique)

### Moyens nécessaires

Investissements 3000000 € Frais d'exploitation 0 €/an Moyens humains 0 etp

Subventions

Moyens matériels

### Calendriers et commentaires

Calendrier

Commentaire

### Indicateur(s) de suivi (10 maximum)

Intitulé de l'indicateur

Economies d'eau générées par les actions mises en œuvre (hl)

Nombre de systèmes remplacés (systèmes remplacés)

## Eau.2.2 Utiliser l'eau pluviale pour l'arrosage

### Présentation générale de l'action

dernière modification au 2025-03-31

Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action



Cholet Agglomération s'est saisie depuis de nombreuses années des enjeux autour de l'eau : gérer la qualité mais aussi la quantité d'eau disponible. Les effets du changement climatique vont en effet affecter de plus en plus cette ressource essentielle et le partage des usages va devenir un enjeu important dans les années à venir autour de l'accélération des périodes de sécheresses et de l'adaptation au changement climatique. Cholet Agglomération utilise notamment l'eau pour l'arrosage de ses espaces verts et espaces publics.

Il s'agira de repenser la manière d'arroser les espaces verts afin de limiter les quantités d'eau potable utilisées pour s'approcher du strict nécessaire. Pour cela, il sera intéressant d'utiliser l'eau de pluie plutôt que de l'eau potable pour l'arrosage.

Cible(s)

Elus, Personnel municipal, espaces verts

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Reconquérir et gérer la qualité de la ressource en eau
- Créer une culture climat locale afin de viser une sensibilisation et une meilleure information des habitants, usagers et élus.
- Promouvoir les bonnes pratiques en lien avec la transition énergétique et écologique

Articulation avec les démarches de planification locales

Cette action s'inscrit dans le cadre du SRADDET, du SCoT et du PLUiH de Cholet Agglomération

Cette action rentre dans le cadre de la politique de réduction des consommations d'eau engagée sur le territoire.

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Directive cadre sur l'eau

SAGE

### Evaluation initiale

Année de début 2023 Année d'échéance 2040 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Adaptation -

Degré de complexité : Technique Moyen Organisationnelle Moyen Financière Faible

### Acteurs

Porteur de l'action Ville de Cholet, Cholet Agglomération

Typologie de porteur Commune

Personne référente Directrice Parcs Jardins et Paysage

Rôle de l'EPCI Porteur

Service concerné Direction Parcs Jardins Paysage

Élu référent Adjointe au maire en charge des espaces verts

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

[Redacted area]

**Moyens nécessaires**

Investissements **0 €** Frais d'exploitation **0 €/an** Moyens humains **0 etp**

Subventions [Redacted area]

Moyens matériels

[Redacted area]

**Calendriers et commentaires**

Calendrier

**en cours** [Redacted area]

Commentaire

[Redacted area]

**Indicateur(s) de suivi (10 maximum)**

Intitulé de l'indicateur

**Economies d'eau générées par les actions mises en œuvre (hl)** [Redacted area]